



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1481

Approbation d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Lyon - Auditorium-Orchestre National de Lyon et l'Etat

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1481 - APPROBATION D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE
D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE LYON - AUDITORIUM-
ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET L'ETAT
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans la continuité des précédentes conventions pluriannuelles, la Ville de Lyon / Orchestre National de Lyon et l'Etat souhaitent poursuivre un partenariat pérenne autour d'objectifs de la politique culturelle et artistique de l'orchestre. Cette convention définit également les modalités de fonctionnement du partenariat avec l'Etat.

Avec un souci permanent d'excellence artistique et de démocratisation culturelle, l'Orchestre National de Lyon remplit des missions de service public conformes aux principes de la Charte des missions de service public pour le spectacle vivant et aux dispositions du Cahier des missions et des charges pour le réseau national des orchestres en région. Il est géré par la Ville de Lyon en régie directe avec budget annexe à compter du 1^{er} janvier 2015 et dispose d'une autonomie artistique et financière.

L'Orchestre, en régie municipale, développe une action dans le domaine de la musique. Il a pour objectifs généraux de mettre en œuvre une politique de création, de production, de sensibilisation et de diffusion du répertoire symphonique tant à l'échelle régionale, qu'à l'échelle nationale et internationale.

Pour les années 2015 à 2018, les principales orientations stratégiques définies conjointement entre la Ville de Lyon / Orchestre National de Lyon et l'Etat s'articulent autour de 5 grands axes :

- Création et production : développement d'une politique de commande, de création musicale, de programmation d'œuvres contemporaines et de recherche patrimoniale ainsi que d'une participation élargie à des collaborations variées avec d'autres institutions culturelles de la Ville de Lyon et de la Région Rhône-Alpes autour de projets pluridisciplinaires.

- Diffusion : confirmation du rayonnement territorial de l'orchestre en région, aux niveaux national et international avec la réalisation de séries de concerts décentralisés en région, la participation à des festivals en France, ainsi que la réalisation régulière de tournées européennes et internationales et le développement d'une politique de diffusion audiovisuelle volontariste via internet, notamment.

- Relations avec le public : poursuite d'une politique de sensibilisation et d'élargissement des publics dynamique avec des programmes ciblés et adaptés à des publics variés et une tarification attractive pour les jeunes.

- Education artistique et culturelle : confirmation des missions d'éducation artistique et culturelle dans le cadre scolaire en partenariat avec le Rectorat du Rhône.

- Formation et insertion professionnelle : poursuite de la politique d'insertion professionnelle dynamique existant autour des dispositifs de formation des jeunes musiciens ainsi qu'avec le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Lyon et les projets de formation et d'insertion professionnelle des étudiants.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Orchestre National de Lyon et l'Etat pour les années 2015 à 2018 est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN